

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC

SUIVI DE LA VENTE DE GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE

FERMETURE DES LIVRES 2024

INTRODUCTION

Afin de se conformer aux obligations découlant du [Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur¹](#), Enbridge Gaz Québec (ci-après « **EGQ** ») devait livrer une quantité minimale de gaz de source renouvelable (ci-après « **GSR** ») représentant environ 2 % de sa projection volumétrique pour l'année 2024. Les volumes en GSR requis pour respecter son obligation pour l'année 2024 ont été approuvés par la Régie dans le cadre de la décision [D-2024-042²](#), alors que le prix final de la molécule de GSR, basé sur les contrats en vigueur, a été approuvé dans le cadre de la décision [D-2024-088³](#).

Aux termes de la décision [D-2020-166⁴](#), la Régie a approuvé l'approche prévoyant la vente de la quantité de GSR acquise, à la clientèle d'EGQ, sur une base d'achat volontaire ainsi que les modalités entourant la mise en place de cette stratégie.

Le présent document vise à présenter les résultats de la vente du GSR sur une base volontaire, le suivi détaillé du CER⁵ pour l'année 2024 ainsi que l'écart entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GSR facturé à la clientèle volontaire pour l'année 2024.

APPROVISIONNEMENT

La Régie a approuvé, aux termes de la décision [D-2024-088⁶](#), le prix final de la molécule GSR proposée par EGQ pour l'année 2024, basé sur le fait que son approvisionnement en GSR proviendrait des fournisseurs 1 et 2⁷. Le tableau 1 résume la situation de l'approvisionnement réel en GSR pour l'année 2024.

¹ RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.

² Dossier R-4194-2022, décision [D-2024-042](#) paragraphes 50 à 54.

³ Dossier R-4194-2022, décision [D-2024-088](#) paragraphes 30 et suivants.

⁴ Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 138.

⁵ Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 141.

⁶ Dossier R-4194-2022, décision [D-2024-088](#) paragraphe 30.

⁷ Les caractéristiques contractuelles des ententes de principe ont été autorisées dans le cadre des décisions [D-2022-040](#) et [D-2023-034](#).

Tableau 1 – Approvisionnement en 2024

	GJ
Livraison fournisseur 1	150 000 GJ
Livraison fournisseur 2	149 885 GJ
Volumes excédentaires de 2023	54 670 GJ
TOTAL	354 555 GJ
Volumes réglementaires requis	145 307 GJ

L'écart entre les volumes réglementaires requis et les volumes détenus pour l'année 2024 est présenté et expliqué dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 – Présentation et justification des écarts

	M³	GJ	Justification
Écart entre l'approvisionnement de 2024 et les volumes réglementaires requis	5 522 529 m ³	209 248 GJ	Étant donné l'achat de volumes excédentaires à l'obligation réglementaire en 2024 et afin de respecter la décision D-2020-166 de la Régie, EGQ a transféré un montant de 5 554 210 \$, représentant les coûts et les intérêts reliés aux volumes excédentaires, au CRI.

Le suivi détaillé du CER et du CRI est présenté à la pièce EGQ-2, document 1.8.2.

RÉSULTATS DE LA VENTE DE GSR

En date du 1^{er} janvier 2024, EGQ comptait 2 516 adhésions de clients volontaires au GSR. En l'espace de douze mois, 1 362 clients supplémentaires ont choisi d'adhérer volontairement à l'un des Tarifs GSR. Ce résultat s'explique principalement par l'implication des représentants du service à la clientèle qui veillent à faire connaître le GSR aux clients qui communiquent avec EGQ. De plus, il convient de noter qu'une partie de la clientèle est motivée par l'adhésion volontaire, car elle est consciente qu'en l'absence de celle-ci, elle sera assujettie à un taux de socialisation deux ans plus tard.

Au cours de l'année 2024, 264 clients ont résilié leur adhésion au GSR, dont 242 en raison d'un déménagement. Conséquemment, au 31 décembre 2024, EGQ comptait 3 614 clients volontaires à l'un des Tarifs GSR, dont 1 098 nouveaux clients. Conséquemment, au 31 décembre 2024, environ 8% de la clientèle avait adhéré à l'un des Tarifs GSR de manière volontaire.

Tableau 3 – Évolution des adhésions au GSR

	Total 2020	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Total 2024	Total
Tarif 2 - Nombre d'adhérents	199	630	777	1 097	1 303	4 006
Tarif 2 - Nombre de résiliations réelles	0	25	77	155	248	505
Addition nette - Tarif 2	199	605	700	942	1 055	3501
Tarif 1 - Nombre d'adhérents	5	11	15	48	59	138
Tarif 1 - Nombre de résiliations réelles	0	0	2	7	16	25
Addition nette - Tarif 1	5	11	13	41	43	113
Total - Addition nette	204	616	713	983	1 098	3 614

Par ailleurs, plus de la moitié des adhérents ont choisi d'attribuer entre 3 % et 5 % de leur consommation à l'un des Tarifs GSR. Environ 21 % des adhérents ont opté pour un taux de 2 %, tandis qu'environ 21 % ont sélectionné un pourcentage variant entre 6 % et 99 %.

L'injection de GSR dans le réseau de distribution d'EGQ, visant l'atteinte du seuil minimal réglementaire, a permis une réduction de 7 327 tonnes de GES, dont 671 tonnes correspondent à l'adhésion volontaire de la clientèle

Tel que demandé par la Régie dans la décision [D-2022-120](#)⁸, EGQ présente le sommaire des résultats de la vente du GSR à la clientèle volontaire en 2024 dans le tableau ci-dessous.

⁸ Dossier R-4199-2022, Décision [D-2022-120](#), paragraphe 99.

**Tableau 4 –
Sommaire des résultats de la vente de GSR à la clientèle volontaire en 2024**

	m ³	\$
Volumes vendus à la clientèle volontaire	357 219	
Virement du CRI 2023		1 476 955
Coût d'achat du GSR		8 891 974
- Coûts évités applicables		(1 558 090)
- Surcoûts reliés aux ventes de GSR		(317 696)
- Virement au CRI		(5 431 455)
+ Intérêt CER		160 373
Solde du CER 2024		3 222 062 ⁹
+ Solde résiduel 2022		525 130 ¹⁰
Solde CER GSR 2024 et solde résiduel de 2022 à socialiser en 2026		3 747 191¹¹

ÉCART DE COÛTS

Dans le cadre de la décision [D-2024-088](#)¹², la Régie a autorisé EGQ à récupérer l'écart entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GSR facturé à la clientèle volontaire pour l'année 2024 (ci-après « **écart de coûts** »), par l'intermédiaire de la liquidation du compte d'ajustement du coût du gaz de l'année 2024, lequel sera liquidé en 2026. En conséquence, EGQ a inscrit, à la page 1 de la pièce EGQ-9, document 1¹³, l'écart de coûts dans le compte d'ajustement du coût du gaz de l'année 2024.

⁹ Dossier R-4299-2025, EGQ-2, document 1.8.2, ligne 19, colonne 13.

¹⁰ Dossier R-4299-2025, EGQ-2, document 1.8.2, ligne 4, colonne 13.

¹¹ Voir pièce EGQ-2, document 1.8.2 du présent dossier. Au 31 décembre 2024, aucun client en Service-T n'avait injecté du GSR dans le réseau d'EGQ. Un client y avait toutefois adhéré pour un faible volume.

¹² Dossier R-4194-2022, Décision [D-2024-088](#), paragraphe 31.

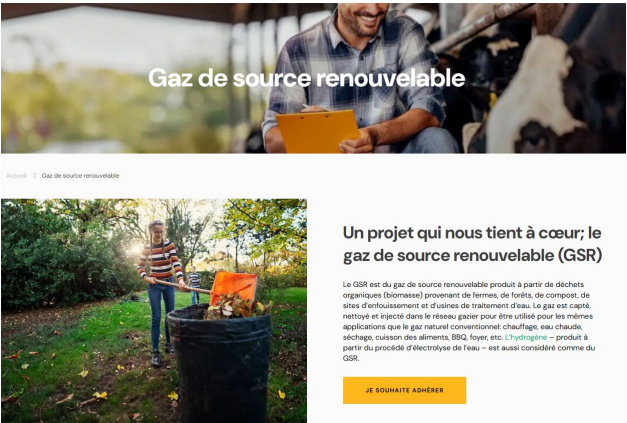
¹³ Dossier R-4299-2025, EGQ-9, Document 1, page 1 de 3.

EGQ rappelle qu'aux termes de la décision [D-2023-121](#)¹⁴, la Régie a approuvé, de manière provisoire, un taux de 25 \$/GJ pour la molécule de GSR applicable à l'année 2024. Le taux final, fixé à 30,18 \$/GJ, a été approuvé par la Régie le 21 août 2024, aux termes de la décision [D-2024-088](#)¹⁵, et est entré en vigueur dans le cadre du processus d'ajustement des tarifs (QRAM) au 1^{er} octobre 2024. Cette modification a généré un écart entre l'application du taux provisoire et final, lequel a été estimé à 53 057 \$¹⁶. En conséquence, le solde du CER tient compte du transfert de ce montant vers le compte d'ajustement du coût du gaz¹⁷.

MISE EN MARCHÉ

En 2024, EGQ a poursuivi sa stratégie de communication relative au GSR, laquelle a été amorcée en 2020. La stratégie de communication est structurée en 3 phases : éducation, vente (promotion) et diffusion des résultats. Des activités ont été réalisées dans chacune des phases à divers moments de l'année, tel qu'indiqué au Tableau 5.

Tableau 5 – Stratégie promotionnelle

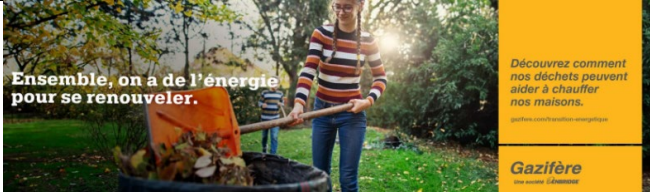
Phase 1 : Éducation et sensibilisation		
Activités	Dates	Visuels
<p>Outils Web</p> <p>Mise à jour des pages GNR + GSR (rappel de la campagne promotionnelle mise en marché, voir Phase 2)</p>	<p>Mai 2024</p>	 <p>The screenshot shows a website page with the title 'Gaz de source renouvelable'. It features two images: one of a man in a plaid shirt holding a clipboard, and another of a woman in a striped shirt standing next to a large black compost bin. The text on the page includes 'Un projet qui nous tient à cœur; le gaz de source renouvelable (GSR)' and a 'JE SOUHAITE ADHÉRER' button.</p>

¹⁴ Dossier R-4194-2022, Décision [D-2023-121](#), paragraphe 42.

¹⁵ Dossier R-4194-2022, décision [D-2024-088](#), paragraphe 30.

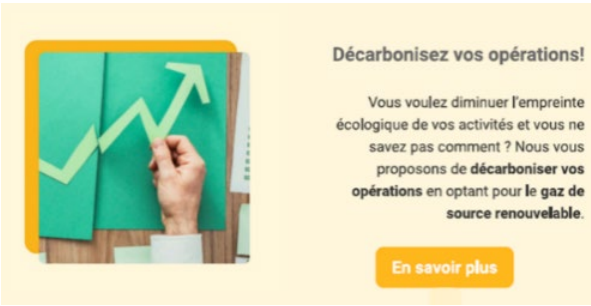

¹⁶ Écart entre le taux provisoire de la molécule de GSR (25 \$/GJ) et le taux final (30,18 \$/GJ) * les volumes volontaires vendus du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 (270 146 m³).

¹⁷ EGQ informe la Régie qu'un écart de 3 076\$, découvert après l'audit financier et lié à la différence entre le coût moyen réel du GSR (29,95 \$/GJ) ainsi que le taux final approuvé (30,18 \$/GJ), n'a pas été pris en compte dans le compte d'ajustement du coût du gaz.

<p>Bannière sur la page d'accueil du site Web</p>	<p>Mai 2024</p>	
<p>Achat de mots clés en continu</p>	<p>Toute l'année</p>	

Phase 2 – Vente et promotion

Activités	Date	Visuels
<p>Campagne promotionnelle (radio 3 stations, affichage abribus, média Le Droit numérique, programmation numérique Google, Facebook)</p>	<p>Mai – Juillet 2024</p>	
<p>Contenu média (publireportage journal Le Droit)</p>	<p>Mai 2024</p>	

<p>Infolettres mensuelles envoyées à environ 32 000 clients (résidentiels et affaires)</p>	<p>Avril et Mai 2024</p>	
<p>Phase 3 : Diffusion des résultats</p>		
<p><i>Activités</i></p>	<p><i>Date</i></p>	<p><i>Visuels</i></p>
<p>Information sur la socialisation du GSR, envoyée à tous les clients sujets à la socialisation par courriel ou lettre, incluant un partage de la FAQ</p>	<p>Début Janvier 2024</p>	

CONCLUSION

Les résultats de l'année 2024 démontrent à nouveau l'intérêt de la clientèle pour le GSR, notamment grâce à l'implication proactive des représentants du service à la clientèle et à la compréhension accrue des clients concernant les coûts de socialisation du GSR invendu futurs. Toutefois, malgré cette progression encourageante, les volumes vendus sur une base volontaire ne permettent pas de rencontrer le seuil minimal réglementaire. Par conséquent, EGQ doit socialiser une part importante des coûts auprès de la clientèle non volontaire, deux ans plus tard après l'année de référence.

Original : 2025-05-22

EGQ-8
Document 3
Page 7 sur 8
Requête 4299-2025

Consciente de cet enjeu, EGQ réitère son engagement ambitieux envers la décarbonation de son réseau, avec pour objectif de contribuer à l'atteinte des cibles de réduction de GES du gouvernement du Québec dans le secteur du bâtiment ainsi que devenir le premier distributeur de gaz naturel en Amérique du Nord à offrir un réseau composé à 100% d'énergies renouvelables. Pour ce faire, il sera impératif que les volumes de GSR livrés augmentent de manière considérable pour atteindre ses objectifs, ce qui implique l'adaptation de la stratégie actuelle de mise en marché. Dans ce contexte, EGQ a déposé à la Régie, le 31 janvier dernier, sa stratégie de décarbonation, laquelle prévoit une modification de la stratégie de vente actuelle du GSR pour les années futures, tout en intégrant d'autres mesures permettant la réduction des volumes de gaz fossile telles que la biénergie et l'efficacité énergétique, afin de poser les bases d'un avenir énergétique durable et résilient.

Pour conclure, EGQ demande à la Régie de :

- Prendre acte des résultats de la vente de GSR pour l'année 2024;
- Autoriser le montant de 3 747 191 \$, comptabilisé dans le compte d'écarts lié à l'achat de GSR pour l'établissement du taux de socialisation à présenter dans le dossier tarifaire 2026;
- Prendre acte du montant de l'écart de coûts de 53 057 \$ pour inclusion dans le compte d'ajustement du coût du gaz de l'année 2024, aux fins de liquidation en 2026.